

TROIS QUESTIONS A ● ● ●

Marc Bourquin

Conseiller stratégie parcours, proximité, autonomie et territoire auprès de la délégation générale de la FHF

Crise financière des Ehpads publics : l'urgence d'une politique globale

Comme l'a rappelé en décembre dernier Aurore Bergé, alors ministre des Solidarités et des Familles, « en 2030, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans ». Malgré ce défi démographique imminent, une nette dégradation de la situation financière des Ehpads publics entre 2022 et 2023 a été mise en lumière par une enquête menée par la FHF en février-mars 2024. Partant de ce constat, plus qu'inquiétant, quelles sont les solutions à court, moyen et long terme ?

Quels sont les principaux enseignements de cette enquête ?

Cette enquête a été conduite par le pôle Autonomie-parcours de la FHF, pour la deuxième année consécutive¹. Plus de 730 Ehpads publics de la fonction publique hospitalière ont répondu, Ehpads autonomes et rattachés à un établissement public de santé, répartis dans l'ensemble des régions. Le déficit prévisionnel 2023, toutes sections tarifaires confondues (soin, dépendance et hébergement), atteint un niveau record d'environ 800 millions d'euros pour les seuls Ehpads publics, contre 500 millions l'an dernier. Il s'agit d'une aggravation brutale et profonde de la situation financière de ces établissements qui, rappelons-le, étaient globalement à l'équilibre jusqu'en 2020. Notre comparaison entre les années 2019 et 2023 met en évidence le passage d'une situation d'équilibre globale ou de résultats déficitaires dans une proportion mesurée, à une situation de dégradation massive et généralisée des équilibres budgétaires où près de 9 Ehpads publics sur 10 sont déficitaires, en dépit des aides exceptionnelles allouées par l'État en 2023². Cela est très inquiétant et représente une réelle menace pour la pérennité de cette offre.

Quelles sont, selon vous, les causes de cette dégradation brutale ?

Tout d'abord, il faut éliminer l'idée que le problème vient du niveau d'activité réalisée. Depuis 2021, cette dernière est en

hausse, avec un taux d'occupation moyen 2023 des Ehpads publics de 94,4%. Nous n'avons pas tout à fait atteint le niveau de 2019 (97%), mais nous en sommes proches. L'enquête de la FHF montre d'ailleurs que la généralisation des difficultés financières concerne de la même façon les établissements qui ne rencontrent aucun problème d'activité. L'une des causes des difficultés rencontrées est la compensation partielle d'un certain nombre de mesures salariales issues des accords du Ségur de la santé. Mais le principal facteur est l'effet ciseau implacable entre les tarifs des Ehpads, dont l'évolution en 2022 et 2023 a été limitée, et les charges des établissements, qui ont été considérablement impactées par l'inflation. À titre d'exemple, les tarifs hébergement des Ehpads ont augmenté en moyenne de 1,1 % en 2022 et de 3 % en 2023 quand l'inflation générale a été respectivement de 5,2 et 4,9 % (mais beaucoup plus encore sur les dépenses d'alimentation et d'énergie, qui impactent fortement le tarif hébergement).

Quelles solutions peuvent être envisagées ?

À court terme, il faut arrêter la dégradation, et pour cela il faut une augmentation de l'ensemble des budgets des Ehpads à hauteur de 5 %. Le projet d'instruction de campagne budgétaire 2024 pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) prévoit une actualisation de 3 % des financements soins de tous les Ehpads. Pour les Ehpads publics, le financement complémentaire des mesures d'attractivité salariales spécifiques à la fonction publique (revalorisation des sujétions de nuit, dimanche et jour férié) doit permettre d'arriver à une évolution de l'ordre de 5 % des financements alloués au titre du soin, et nous avons le sentiment d'avoir été entendus. Cette orientation était indispensable mais ne permettra pas, à elle seule, le rattrapage des situations de sous-financement constatées, qui concernent principalement

1. Enquête FHF, « Situation budgétaire des Ehpads publics en fin d'exercice 2022 », janvier 2023 - www.fhf.fr

2. Mobilisation d'un fonds d'urgence de 100 M€.

3. Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie, article 10.

les sections tarifaires hébergement et dépendance des Ehpad. Nous souhaitons à présent que tous les conseils départementaux suivent cette dynamique et fixent des augmentations de 5 % pour les tarifs hébergement comme dépendance.

À plus long terme, nous devons aussi mettre sur la table la question de la différence de traitement sur le règlement de la taxe sur les salaires entre les établissements de différents statuts ou sur les allègements généraux de cotisations qui ne bénéficient qu'aux Ehpad privés. Il faut rétablir l'équité entre ces structures, c'est une mesure de justice fiscale dont l'impact est majeur pour le secteur public. Actuellement, pour un même salaire, le coût salarial global pèse 20 % plus lourd pour un établissement public. La correction de ces différences de traitement devra certainement passer par un travail approfondi d'objectivation des règles sociofiscales que la FHF réclame depuis des années.

Cela renvoie à notre demande constante d'une loi de programmation d'envergure sur le grand âge et pose la question des ressources que la société pourrait y consacrer. Par exemple, qu'est-ce qui relève du reste à charge, de la solidarité nationale ou encore des assurances ? La loi de programmation a été annoncée par le Gouvernement en novembre 2023, et son principe est inscrit dans la loi « Bien vieillir »³. Il faut à présent que le chantier soit réellement engagé. Personne ne comprendrait qu'on ne tire pas les conséquences d'un doublement de la population de plus de 75 ans projeté à l'horizon 2050.

Cette enquête a eu beaucoup d'écho à l'échelle nationale, mais aussi locale, grâce à un relais médiatique soutenu, y compris dans la presse radio et audiovisuelle, marquant un intérêt certain pour la situation des Ehpad en France. Nous avons également proposé aux responsables des établissements d'évoquer au sein de leurs instances de gouvernance la possibilité de voter des motions pour alerter les pouvoirs publics sur ces situations financières très dégradées. Il serait illusoire de penser que ne pas aborder ces sujets difficiles aiderait à les résoudre... Une prise de conscience collective sur la nécessité d'un débat entre la population et les pouvoirs publics est indispensable, et lui seul permettra de déboucher sur les propositions concrètes en envisageant l'ensemble des solutions incluant l'évolution du cadre de financement des Ehpad. En l'absence de politique globale, l'offre risque de se dégrader au moment même où les besoins vont croître de façon massive. ■

Propos recueillis par Nadia Bastide-Sibille le 13 mai 2024



Chiffres clés*

Reprise de l'activité

94,4 % de taux d'occupation moyen en 2023, en hausse par rapport à 2022

Généralisation des résultats déficitaires

- **84,4 % des Ehpad publics** enregistrent un résultat déficitaire pour l'exercice 2023 (contre 75 % en 2022, 44 % en 2019)
- **Un niveau de déficit record**, en moyenne supérieur à 3 000 € par place. Extrophié à l'ensemble des Ehpad publics, cela représenterait environ 800 M€ de déficit cumulé en 2023 (en hausse de 60 % sur un an)
- **Plus d'un tiers des Ehpad** indique avoir rencontré des difficultés de trésorerie en 2023 et avoir différé le paiement de certaines charges

Aides exceptionnelles en 2023

- **Agences régionales de santé (État)** : 40 % des établissements ont indiqué avoir obtenu des crédits exceptionnels (issus du fonds d'urgence et/ou de crédits non reconductibles)
- **Conseils départementaux** : 11,4 % des répondants ont bénéficié de crédits exceptionnels pour compenser les difficultés financières rencontrées

Causes de la dégradation financière

Trois causes citées par une très grande majorité des établissements :

- **Impact de l'inflation** sur les charges d'exploitation (énergie, alimentation) pour 98 %
- **Compensation incomplète** des revalorisations salariales pour 84 %
- **Évolution insuffisante** des tarifs hébergement pour 74 %

Pour 42 % des répondants, le niveau d'activité peut expliquer en partie cette dégradation.

* Enquête conduite par la FHF du 12 février au 4 mars 2024, présentant la situation financière des Ehpad publics de la fonction publique hospitalière (FPH) sur la base des résultats consolidés 2023. Les données présentées proviennent d'une enquête déclarative colligeant les réponses de plus de 730 Ehpad publics (autonomes et rattachés à un établissement public de santé) répartis dans l'ensemble des régions représentant plus de 100 000 lits d'hébergement permanent. Cela correspond à près de 43 % des places d'Ehpad publics relevant de la fonction publique hospitalière.

ACTUALITÉS



Ouverture officielle du salon.
Catherine Vautrin, ministre du Travail,
des Solidarités et de la Santé,
Arnaud Robinet, président de la FHF
et Zaynab Riet, déléguée générale de la FHF.



Village des métiers (ci-dessus) et agora FHF (ci-dessous)



Exposition immersive «Voyager au cœur de la santé»,
avec le soutien de la Casden, la MNH et la GMF.
De gauche à droite, Gauthier Martinez (MNH), Sofiane Choura
(Casden), Renaud Mimin (Casden), Arnaud Robinet, Benoît Fraslín (MNH),
Zaynab Riet, Médéric Monestier (MNH), Patrick Bain (GMF),
Jean-Rémi Bitaud (GMF) et Magalie Charles (GMF)



Signature de la circulaire relative à la protection des agents
de la fonction publique hospitalière par Stanislas Guerini, ministre
de la Transformation et de la Fonction publiques, et Frédéric Valletoux,
ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention



Toutes les photos © GIL LEFAUCONNIER

Remise du livre blanc à...

... Catherine Vautrin



... Frédéric Valletoux



... Stanislas Guerini



Signatures de convention...

... avec France Asso Santé et son président Gérard Raymond



... avec la Fondation des hôpitaux et sa vice-présidente Anne Barrère



SANTEXPO

Bâtir la santé de demain

Une édition exceptionnelle, placée sous le haut patronage du président de la République, en cette année de centenaire de la Fédération hospitalière de France. Après l'ouverture officielle le 21 mai par Arnaud Robinet, président de la FHF, et Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, a eu lieu la conférence inaugurale. L'occasion pour Arnaud Robinet de dévoiler les grands axes du livre blanc « Agir maintenant, bâtir la santé de demain », travail collaboratif de grande ampleur de plus d'une centaine de personnalités de la communauté hospitalière et hospitalo-universitaire, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du système de santé. Catherine Vautrin est revenue sur ses priorités pour le secteur de la santé et du médico-social.

En se promenant dans les allées du salon, chaque visiteur a pu faire l'expérience de l'exposition immersive « 100 ans au cœur de la santé », une célébration de l'histoire et du rôle du service public hospitalier et médico-social, visiter le village des métiers de la santé ou découvrir l'espace innovation du fonds FHF, entre autres stands et lieux d'échanges et de réflexions proposés.

De nombreux temps forts ont marqué ces trois jours. Interventions ministérielles, signatures de conventions, remises de trophées, agora et conférences sur des sujets variés, en particulier la cybersécurité, la e-santé, l'innovation, la transformation du système de santé, la transition écologique et énergétique, la prévention ou encore la santé des femmes.

Espace Innovation : simulation d'arrêt et chirurgie cardiaque



Remise des prix Attractiv'Med organisés par la FHF, en partenariat avec la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) et Relyens

CHU et université de Lille, EPSM des Flandres et EPSM Lille Métropole



Hôpitaux Nord-Ouest



Centres hospitaliers de Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Palais et de la Côte Basque



EPSM de la Réunion





PRIX DE LA RHF

Les lauréats 2024

T E L E V I S I O N

- **PADHUE** : Modification de la procédure d'affectation des lauréats des EVC au JO du 15 mai 2024 : décret n° 2024-433 du 14 mai 2024 ; décret n° 2024-434 du 14 mai 2024 ; arrêté du 14 mai 2024.
- **L'expérience patient, levier de performance des achats.** Guide publié par le Resah en collaboration avec l'Anap et l'association Shared Patient Expérience (SPX) en mai 2024.
- **Patient partenaire.** Rapport publié par l'Académie nationale de médecine, 14 mai 2024.

Pour cette 14^e édition des Prix de la FHF, le jury était composé de Vanessa Fage-Moreel, directrice des ressources humaines de l'AP-HP, Eve Guillaume, présidente du COD3S, Laurence Laignel, directrice des soins du CHU d'Angers et présidente de l'Association française des directeurs de soins (AFDS), Sabrina Meslem, élève D3S, Rafelanjahary Weiss-Vincent, élève directeur d'hôpital, et David Piney, vice-président de la Conférence nationale des présidents de CME et de CMG des centres hospitaliers, président de la Conférence des présidents de CME et de CMG des CH du Grand-Est et membre du conseil scientifique du Conseil national de l'investissement en santé.

Six prix ont été décernés dans cinq catégories*

Ressources humaines et management

« La démarche appréciative s'invite au bloc opératoire » Sandra Bonjour, cadre supérieure de santé, pôle d'activité médicale de chirurgie - Fabienne Negroni, directrice des soins. HCL, hôpital Edouard-Herriot, GH Centre.

« Infirmiers en psychiatrie. L'intégration stratégique des nouveaux arrivants » Samuel Venel et Solange Brisbout, cadres supérieurs de santé. Établissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise (EPSM-a)

Parcours et offre de soins

« Infirmiers gériatriques aux urgences Vers des alternatives à l'hospitalisation » Dr François Jeanblanc, médecin gériatre,

chef du service EMG-IGU, CHI des Alpes du Sud, DIU de santé publique, cardiogériatrie et e-santé - Isabelle Heas, infirmière, cellule Urgences parcours personnes âgées (Cuppa) - Ghyslaine Grenier, infirmière, Cuppa - Dr Amandine Foucaud, médecin gériatre, HCL

Autonomie

« La démarche Handigynéco, un catalyseur d'accès à la santé gynécologique » Dr Catherine Rey-Quinio, conseillère médicale politiques du handicap, direction de l'autonomie, agence régionale de santé Île-de-France - Benjamin Vouhé, chef de projet Handigynéco VYV3 Île-de-France

Techniques hospitalières

« Certification commune, un pilotage à l'échelle territoriale » Laure Salles, directrice des affaires médicales, générales, juridiques et de la qualité - Élise Baillet, coordonnatrice de la qualité et de la gestion des risques. Centres hospitaliers de Saint-Lô et Coutances

Coup de cœur du jury

« Multiplication des examens d'imagerie médicale, enjeux et conséquences dans les parcours de soin » Déborah Gasnot, master 2 Santé, médecine, questions sociales, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), assistante de gestion à la Chaire de Philosophie à l'hôpital.

* Les articles primés sont accessibles gratuitement sur le site de la RHF www.revue-hospitaliere.fr

AGENDA JUIN

19/06 Paris

Journée Santé au travail
www.fhf.fr/actualites/agenda/journee-sante-au-travail-1

25/06 Montrouge

Financer sa transition écologique
<https://anap.fr>

27/06 Webinaire

Reprographie
Pôle Transition écologique FHF
www.fhf.fr/expertises/developpement-durable



COUR DES COMPTES

L'organisation territoriale des soins de premier recours

Dans un rapport rendu public le 13 mai 2024, la Cour des comptes dénonce un accès aux soins de premier recours de plus en plus contraint, en raison de l'augmentation de la demande (fréquence croissante des maladies chroniques) et de la diminution de l'offre, notamment en soirée et les week-ends. De ce fait, les délais d'obtention de rendez-vous s'allongent, la part de patients sans médecin traitant s'accroît et les inégalités géographiques s'aggravent. La Cour insiste sur le fait « qu'une stratégie globale est indispensable, destinée à mobiliser de manière ajustée les leviers disponibles, en fonction des alertes identifiées dans chaque territoire ». Sept recommandations sont formulées, parmi lesquelles un suivi annuel de la politique d'amélioration de l'accès aux soins de premier recours, l'extension aux médecins hospitaliers exerçant dans des centres de santé la possibilité de percevoir une rémunération partiellement indexée sur leur activité ou encore la nécessité de confier aux hôpitaux situés dans des zones manquant de professionnels de santé la mission de déployer des centres de santé polyvalents. ■

Cour des comptes, « Organisation territoriale des soins de premier recours », mai 2024. www.ccomptes.fr

AGENDA 2024

03-04/09 Paris

Université d'été de la FHF
www.fhf.fr/actualites/agenda

06/09 Rouen

Journée régionale FHF Normandie

12/09 Webinaire

«Familles 2 - Proches aidants et usagers»
Comité éthique FHF
www.fhf.fr/expertises/offres-de-soins/ethique/

16-17/09 Paris

Rencontres annuelles des cadres
www.fhf.fr/actualites/agenda

27/09 Nantes

Congrès interrégional
FHF Pays de la Loire et FHF Bretagne
Construisons ensemble notre futur
www.congres-fhf-pl.fr

30/09 - 01/10 Bordeaux

Rencontres RH de la santé
www.fhf.fr/actualites/agenda

06/09 Barbaroux

Journée régionale FHF PACA

04/10 Webinaire

«Éthique du vieillissement»
Comité éthique FHF
www.fhf.fr/expertises/offres-de-soins/ethique/

09-11/10 Orléans

Journées d'études URHB
www.urbh.net/index.php/journees-d-etudes

14-15/10 Bordeaux

Séminaire national des hospitaliers
www.fhf.fr/actualites/agenda

RAPPORT

Rénovation de la recherche biomédicale

Déclinant les ambitions fixées par le président de la République le 7 décembre 2023 en matière de renforcement et de simplification de l'écosystème national de la recherche, ce « plan de rénovation de la recherche biomédicale » vise à conforter la place de la France comme leader de l'innovation en santé d'ici 2030 à travers 70 recommandations opérationnelles. Rédigé par Anne-Marie Armanteras, présidente de l'Agence

nationale d'appui à la performance sanitaire et médico-sociale (Anap), et José Manuel Tunon de Lara, ancien président de France Universités, il a été remis à Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Roland Lescure, ministre délégué en charge de l'Industrie et de l'Énergie, et Frédéric Valletoux, ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention le 23 mai à SantExpo. ■

HÉBERGEURS DE DONNÉES DE SANTÉ

Nouvelle version du référentiel de certification

La nouvelle version du référentiel de certification des hébergeurs de données de santé publiée au *Journal officiel* le 16 mai 2024 (JORF n°0113 du 16 mai 2024 texte n°10) a été présentée le 22 mai à SantExpo lors d'une conférence organisée par la Délégation au numérique en santé (DNS) et l'Agence du numérique en santé (ANS). Cette version renforce les exigences de souveraineté des données en intégrant une exigence

de localisation physique des données dans l'Espace économique européen (EEE); clarifie le périmètre des types d'activité d'hébergement; précise l'articulation entre les exigences de la certification HDS et celles de la certification SecNumCloud proposée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et enfin intègre certaines évolutions de la norme ISO 27001:2022. ■

RAPPORT

Décarbonner le secteur de l'autonomie

Les équipes du *think tank* The Shift Project, en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'École nationale supérieure de la sécurité sociale (EN3S) ont présenté début avril un travail de recherche collaboratif portant sur la décarbonation du secteur de l'autonomie. Ce travail auquel la chaire Respect – Résilience en santé, prévention, environnement, climat et transition – et l'École des hautes études en santé publique (EHESP) a mis en évidence que le secteur de l'autonomie émet aujourd'hui autour de 10 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an, soit environ 1,5% des émissions nationales de gaz à effet de serre. L'objectif de ce rapport est d'identifier et de quantifier un ensemble de leviers d'actions pour se rapprocher le plus possible de l'objectif européen de baisse de 34% des émissions annuelles d'ici 2030, et de celui de l'Accord de Paris de diminution de 80% des émissions annuelles en 2050. Une évaluation économique du projet est en cours à la CNSA. ■



TELE

- **Activité physique et sportive et ESSMS** : sous le pilotage de la DGCS et de la direction des sports, l'Anap accompagne le déploiement de l'activité physique et sportive dans les ESSMS avec des ressources, un webinaire et la création d'une communauté nationale des référents sport.
- **EvalCarboneSIH**. Outil d'évaluation de l'impact carbone des SI hospitaliers présenté par la DNS lors de SantExpo.
- **Lancement de la vague 2 du Ségur du numérique** : JORF n°0116 du 19 mai 2024, textes 6 et 7. Ces textes sont relatifs aux dispositifs Dossier patient informatisé (DPI) et Plateformes d'intermédiation (PFI).

LE MANAGEMENT À L'HÔPITAL

Rémi DELEKTA, Dominique ANSOULD,
Charles CERF et Christine PALIX



Quels outils pour accompagner les managers de santé ? Comment motiver ses équipes ? Gérer des situations délicates ?

Ce guide s'adresse aux cadres des services de soins ou des équipes support à l'hôpital, aux médecins et aux cadres supérieurs et de direction.

LEH Édition & Infodium Éditions
39€ • 236 pages • 160 × 240 mm
ISBN : 978-2-38612-017-6

NOUVEAUTÉS

LA SANTÉ MENTALE EN FRANCE

Sous la direction de Florian PORTA BONETE et Aurélien VAUTARD
Préface de Boris CYRULNIK



114 auteurs issus de toute la France, médecins, directeurs d'hôpitaux, universitaires, soignants, personnes concernées, représentants institutionnels, dessinent les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Œuvre collective dans la nuit, ce livre se veut un pas sur le chemin de l'aurore.

49€ • 792 pages • 160 × 240 mm
ISBN : 978-2-84874-988-4



Nos ouvrages sont disponibles en librairie ou sur www.leh.fr/edition
Pour commander en ligne, feuilleter un extrait ou consulter notre catalogue, flashez le QR code ci-contre.

www.LEH.fr Édition • Conseil • Formation • Événement

